

Commune de BOUVIGNIES.
Procès-verbal du Conseil Municipal
du mardi 23 juin 2020

Le mardi 23 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES s'est réuni dans la salle du conseil et des mariages, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric PRADALIER.

Conformément aux articles L 2 121-10 et L 2 121-11 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), la convocation a été affichée à l'extérieur de la mairie et adressée par écrit à chaque conseiller le 18 juin 2020.

■ **Composition :**

| | | Présents | Procuration à | Absents |
|--|-----------------------------|----------|---------------|---------|
| Liste « Bien vivre à BOUVIGNIES » | | | | |
| 1 | BERA July | | M. PRADALIER | |
| 2 | CARON Philippe | X | | |
| 3 | COUTEAU Odile | X | | |
| 4 | DANGREMONT Romain | X | | |
| 5 | DESFONTAINE Delphine | X | | |
| 6 | FENAIN Bruno | X | | |
| 7 | HULOUX Martine | X | | |
| 8 | HOUSSIN Daniel | X | | |
| 9 | LONGUEPEE Jean | X | | |
| 10 | LOSCUITO Martine | X | | |
| 11 | PRADALIER Frédéric | X | | |
| 12 | SALMON Bernadette | X | | |
| 13 | THEILLIER-CARPENTIER Sophie | X | | |
| 14 | THERET Elodie | X | | |
| 15 | VALIN Jean-Marie | X | | |
| Liste « BOUVIGNIES Autrement » | | | | |
| 1 | CARON Elise | X | | |
| 2 | FEVRIER Gilles | X | | |
| 3 | LIBERT Nathalie | X | | |
| 4 | VIELLEFON Guillaume | X | | |

■ **Points abordés :**

Monsieur le Maire expose qu'afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 adapte les règles de fonctionnement des conseils municipaux pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire qui court actuellement jusqu'au 10 juillet 2020.

Voici les modalités d'organisation recommandées par le Gouvernement, en vertu de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars :

- Le lieu d'accueil de la réunion doit respecter les mesures barrières.
- Pour limiter le nombre des élus présents, chaque conseiller municipal pourra être porteur de deux procurations.
- Le quorum sera apprécié en fonction des seuls conseillers présents et sera fixé au tiers de l'effectif du Conseil Municipal.
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique, port du masque, chaque conseiller apportera son stylo.
- Dépouillement du vote par une seule personne.
- Tenue des séances à huis clos.

M. FEVRIER propose de filmer les débats afin de les retransmettre. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une possibilité qui n'est pas retenue, car l'urgence sanitaire qui amène le huis clos n'est prévue que jusqu'au 10 juillet.

1. Démission de Mr André LOUBERT, Conseiller Municipal

M. André LOUBERT a fait part de sa démission au sein du Conseil Municipal par courrier en date du 5 juin 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code Electoral, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la démission d'un conseiller municipal, a dès lors qu'elle est définitive, pour effet de conférer immédiatement et automatiquement la qualité d'un conseiller municipal, au suivant de liste.

Dans le cas présent, Mme Delphine DESFONTAINE, figurant immédiatement après le dernier sur la liste, est appelée à remplacer Monsieur André LOUBERT, élu sur cette liste et dont le siège est vacant.

Madame Delphine DESFONTAINE est donc installée dans ses fonctions de conseillère municipale. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue.

2. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration au Centre Communal d'Action Sociale

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8 et qu'il doit être pair, puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.)

Il est proposé de fixer le nombre de membres désignés par le Conseil Municipal à 4.

Les membres du conseil d'administration du CCAS désignés par le Conseil Municipal sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le Maire est président de droit du CCAS et ne peut être élu sur une liste.

M. FEVRIER propose de fixer le nombre de délégués à 5 obtenir au moins 1 siège par la règle du plus fort reste.

On procède à un vote.

- Pour 4 sièges : 15 voix (liste « Bien vivre à BOUVIGNIES »)
- Pour 5 sièges : 4 voix (Liste « BOUVIGNIES Autrement »)

Le nombre de membres désignés par le Conseil Municipal est donc fixé à 4.

Candidatures et résultat du vote :

- Bouvignies Autrement : Elise CARON (candidature pour s'occuper de la précarité, la petite enfance et les personnes âgées) obtient 4 voix.
- Bien Vivre à Bouvignies : Bernadette SALMON - Daniel HOUSSIN - Odile COUTEAU - Sophie THEILLIER CARPENTIER obtiennent 15 voix et sont élus.

3. Constitution des commissions communales

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L 2121-22 du code des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'examiner les questions qui lui sont soumises. Ces dossiers seront donc instruits en amont.

Ces commissions sont permanentes et sont composées exclusivement de conseillers municipaux. Il appartient au Conseil de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les commissions sont présidées de plein droit par le Maire.

Il est proposé de décider du nombre de sièges des commissions par un vote à main levée, et de choisir les conseillers qui y siégeront à bulletin secret.

Monsieur FEVRIER souhaite que des conseillers de la liste « BOUVIGNIES Autrement » soient intégrés dans les différentes commissions. Monsieur le Maire lui répond que ces derniers seront associés dans les commissions selon les projets à venir.

*** Commission des finances :**

- Nombre de sièges adopté : 4

Candidatures et résultat du vote :

- Bouvignies Autrement : Gilles FEVRIER obtient 4 voix.
- Bien Vivre à Bouvignies : Martine HULOUX - Elodie THERET - Daniel HOUSSIN - Martine LOSCIUTO obtiennent 15 voix et sont élus.

*** Commission des travaux :**

- Nombre de sièges adopté : 5

Chaque candidat se présente :

- Guillaume VIEILLEFON : ergothérapeute, souhaite apporter sa compétence dans les domaines de l'environnement, de l'accessibilité, de la dépendance. Il précise sa motivation pour apporter ses compétences dans des projets communs avec la liste « Bien vivre à BOUVIGNIES ».
- Elodie THERET travaille dans les travaux publics avec un réseau d'entreprises du BTP dont la mairie a pu bénéficier les années précédentes.
- Jean-Marie VALIN : adjoint sortant, déjà investi dans ce domaine.
- Jean LONGUEPEE a travaillé dans le bâtiment comme responsable d'une société de 20 personnes. Il est aujourd'hui en retraite.
- Daniel HOUSSIN : aujourd'hui retraité également, son travail dans le négoce agricole et le pétrole l'a amené à réaliser de nombreux travaux dans le bâtiment.

Résultats du vote :

- Bouvignies Autrement : Guillaume VIELLEFON obtient 4 voix.
- Bien Vivre à Bouvignies : Elodie THERET - Jean-Marie VALIN - July BERA - Jean LONGUEPEE - Daniel HOUSSIN obtiennent 15 voix et sont élus.

*** Commission des écoles :**

- Nombre de membres adopté : 5

Chaque candidat se présente :

- Nathalie LIBERT : directrice d'école privée. Elle précise son expérience et ses compétences dans el domaine de l'école.
- Philippe CARON : adjoint aux écoles, directeur d'une école publique de 14 classes, en réseau d'éducation prioritaire.
- Martine LOSCIUTO travaille dans les ressources humaines, très intéressée par l'école.
- Bernadette SALMON : retraité de la fonction publique, ancienne Présidente du Comité des Fêtes, organisatrice d'actions à destination des enfants.
- Martine HULOUX : ancienne adjointe aux écoles, membre du comité des fêtes également et donc organisatrice d'actions à destination des enfants.
- Sophie THEILLIER CARPENTIER : impliquée à l'école du Sacré-Cœur, a travaillé à l'école Pigeon Vole dans le cadre des TAP.

Résultats du vote :

- Bouvignies Autrement : Nathalie LIBERT obtient 4 voix.
- Bien Vivre à Bouvignies : Philippe CARON - Martine LOSCIUTO - Bernadette SALMON - Martine HULOUX - Sophie THEILLIER CARPENTIER obtiennent 15 voix et sont élus.

*** Commission de l'environnement :**

- Nombre de sièges adopté : 6

Chaque candidat se présente :

- Elise CARON : connaissance des dispositifs (financements), intéressée pour des aménagements et l'éducation à l'environnement. Travaille pour le Parc Naturel Régional.
- Jean-Marie VALIN : adjoint à l'environnement
- Delphine DESFONTAINE participe aux différents projets : maisons fleuries, village propre... sensible à ces sujets. Travaille pour un bailleur social qui prend en compte ces problématiques.
- Bruno FENAIN, investi dans le jardinage.
- Odile COUTEAU très sensible à l'environnement, au cadre de vie, souhaite apporter un regard différent.
- Romain DANGREMONT est employé dans une entreprise de travaux publics qui réalise des aménagements paysagers. Issu d'une famille d'agriculteurs, très investie dans l'environnement.

Résultats du vote :

- Bouvignies Autrement : Elise CARON obtient 4 voix.
- Bien Vivre à Bouvignies : Jean-Marie VALIN - July BERA - Delphine DESFONTAINE - Bruno FENAIN - Odile COUTEAU - Romain DANGREMONT obtiennent 15 voix et sont élus.

*** Commission de la communication :**

- Nombre de sièges adopté : 6

Chaque candidat se présente :

- Nathalie LIBERT expose son intérêt pour la communication qui essentielle dans son métier de Directrice d'école.
- Philippe CARON : adjoint à la communication, s'occupait lors du mandat précédent du journal et du site Web
- Odile COUTEAU souhaite développer la communication de la mairie. Souligne l'importance de communiquer et d'échanger. Domaine très enrichissant.
- Sophie THEILLIER CARPENTIER souligne également l'importance de la communication et l'envie de partager.
- Martine LOSCIUTO : envie d'apporter un maximum d'informations, éclairées de différents points de vue.
- Martine HULOUX précise que communiquer c'est très difficile et axe son propos sur les échanges humains.
- Bernadette SALMON déjà investie dans le domaine de la communication depuis trois mandats.

Résultats du vote :

- Bouvignies Autrement : Nathalie LIBERT obtient 4 voix.
- Bien Vivre à Bouvignies : Philippe CARON - Odile COUTEAU - Sophie THEILLIER CARPENTIER - Martine LOSCIUTO - Martine HULOUX - Bernadette SALMON obtiennent 15 voix et sont élus.

*** Commission sports, associations, fêtes, projet jeunes :**

- Nombre de sièges adopté : 6

Chaque candidat se présente :

- Guillaume VIELLEFON est salarié d'une association nationale. Il souligne l'importance des associations dans une petite commune qui « sont la vie du village ».
- Bruno FENAIN souhaite s'investir dans les projets « jeunes »
- Romain DANGREMONT souhaite développer et aider les associations de la commune pour que celles-ci continuent à vivre et que chacun trouve du plaisir à rester au village.
- Jean LONGUEPEE est organisateur du Téléthon. Il est investi pour aider les associations sportives de la commune
- Odile COUTEAU souhaite développer les projets « jeunes ». Membre de plusieurs associations, elle souligne l'importance des associations pour notre commune.
- Delphine DESFONTAINE participe à l'organisation d'événements sportifs (foot, trail...). Elle aime beaucoup le sport et souhaite développer les projets « jeunes ». A participé au Comité des Fêtes.

Résultats du vote :

- Bouvignies Autrement : Guillaume VIELLEFON obtient 4 voix.
- Bien Vivre à Bouvignies : Bruno FENAIN - Romain DANGREMONT - Jean LONGUEPEE - July BERA - Odile COUTEAU - Delphine DESFONTAINE obtiennent 15 voix et sont élus.

*** Commission subventions aux associations :**

- Nombre de sièges adopté : 4

Chaque candidat se présente :

- Elise CARON souhaite organiser un forum annuel des associations et donner à chacune un projet de subventionnement à horizon trois ans
- Martine HULOUX est adjointe aux finances. Elle participe à l'étude des bilans et des projets. Elle souhaite une vigilance quant aux finances.
- Odile COUTEAU souhaite aider les associations, déjà investie dans plusieurs d'entre elles et veut assister les projets.
- Bruno FENAIN souhaite également assister les projets des associations.
- Bernadette SALMON : ancienne Présidente du Comité des Fêtes, elle s'est beaucoup investis dans le domaine associatif.

Résultats du vote :

- Bouvignies Autrement : Elise CARON obtient 4 voix.
- Bien Vivre à Bouvignies : Martine HULOUX - Odile COUTEAU - Bruno FENAIN - Bernadette SALMON obtiennent 15 voix et sont élus.

4. Election des Membres de la Commission d'Appel d'Offres

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics, considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Candidatures et résultat du vote :

- Bouvignies Autrement : 4 voix
 - candidat titulaire : Gilles FEVRIER
 - candidat suppléant : Guillaume VIELLEFON
- Bien Vivre à Bouvignies : 15 voix.
 - candidats titulaires : Jean-Marie VALIN - Romain DANGREMONT - Daniel HOUSSIN sont élus.
 - candidats suppléants : Martine HULOUX- Martine LOSCIUTO - Jean LONGUEPEE sont élus.

5. Désignation des délégués au sein des différents syndicats intercommunaux

Les délégués intercommunaux sont des représentants des communes au sein des syndicats intercommunaux.

L'article L 2121-33 du Code des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal « procède à la désignation de ses membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code et des textes régissant ces organismes.

*** Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée (SICAEI) - 2 délégués titulaires – 2 délégués suppléants**

Monsieur le Maire indique que ce syndicat concerne 63 communes. Monsieur VIELLEFON demande des précisions sur le fonctionnement du SICAEI durant le précédent mandat. Monsieur FENAIN décrit les actions réalisées.

Candidatures et résultat du vote :

- Bouvignies Autrement : 4 voix

- candidat titulaire : Guillaume VIELLEFON
- candidat suppléant : Nathalie LIBERT
- Bien Vivre à Bouvignies : 14 voix.
 - candidats titulaires : Bruno FENAIN - Sophie THEILLIER CARPENTIER sont élus.
 - candidats suppléants : Odile COUTEAU - Daniel HOUSSIN sont élus.
- 1 bulletin nul

*** Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées Scarpe et Bas Escaut (SMAVSBE) – 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant)**

Candidatures et résultat du vote :

- Bouvignies Autrement : 4 voix
 - candidat titulaire : Gilles FEVRIER
 - candidat suppléant : Nathalie LIBERT
- Bien Vivre à Bouvignies : 15 voix.
 - candidat titulaire : Jean Marie VALIN est élu.
 - candidat suppléant : Romain DANGREMONT est élu.

*** Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut : - 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant)**

Candidatures et résultat du vote :

- Bouvignies Autrement : 4 voix
 - candidat titulaire : Gilles FEVRIER
 - candidat suppléant : Guillaume VIELLEFON
- Bien Vivre à Bouvignies : 15 voix.
 - candidat titulaire : Jean LONGUEPEE est élu.
 - candidat suppléant : Romain DANGREMONT est élu.

*** Correspondant défense : 1 titulaire**

Candidatures et résultat du vote :

- Bouvignies Autrement : 4 voix
 - candidat : Guillaume VIELLEFON
- Bien Vivre à Bouvignies : 15 voix.
 - candidat : Daniel HOUSSIN est élu.

*** Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL) – 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant)**

Candidatures et résultat du vote :

- Bouvignies Autrement : 4 voix
 - candidat titulaire : Guillaume VIELLEFON
 - candidat suppléant : Gilles FEVRIER
- Bien Vivre à Bouvignies : 15 voix. Sont élus :
 - candidat titulaire : Jean-Marie VALIN est élu.
 - candidat suppléant : Elodie THERET est élue.

*** SIAN – SIDEN :**

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit de désigner un grand électeur appelé à constituer le collège d'arrondissement de Douai

- pour la compétence « production par captages ou pompages, protection des points de prélèvements, traitement, transports et stockage d'eau destinée à la consommation humaine »
- pour la compétence « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine »
- pour la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines »
- pour la compétence « Défense extérieure contre l'incendie »

Candidatures et résultat du vote :

- Bouvignies Autrement : 4 voix
 - candidat : Gilles FEVRIER
- Bien Vivre à Bouvignies : 15 voix. Est élu :
 - candidat : Frédéric PRADALIER est élu.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pendant la crise sanitaire, il a pris la décision d'aider les entreprises Bouvigniennes, en partenariat avec la Communauté de communes Pévèle Carembault et Lille Métropole Sud.

Après inscription des demandeurs sur le site de la CCPC, l'instruction des dossiers a été réalisée par un comité de pilotage composé d'experts garantissant l'impartialité. Après validation, des aides ont été attribuées (1000 € par la CCPC et 500 € par la commune de Bouvignies).

Pour notre commune, deux entreprises ont candidaté et ont été retenues.

La séance est levée.

Remarque de M. FEVRIER :

« Il faudra mentionner l'intervention de Gilles FEVRIER qui a donné lecture de l'article L2121-22 alinéa3 (après l'élection de la première commission) qui précise que "tous les groupes politiques présents au sein du conseil municipal doivent être représentés dans les commissions communales". »

Réponse de M. CARON :

« M. CARON a répondu à ce moment-là qu'il serait judicieux que M. FEVRIER communique par écrit, avant le Conseil Municipal, le contenu des articles dont il souhaite faire état pour faciliter les débats. »